

Séance du lundi 11 mars 2013

Date de Convocation : lundi 4 mars 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.03.15 - Finances - Exercice 2013 - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000 €

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Vasilica CHARNAY, Denise DARBON à Françoise COURTINE, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

Absent :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

L'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention définit l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et le contenu du compte rendu financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, en particulier l'article 10, le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, et l'arrêté du 11 octobre 2006,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

VU l'avis favorable des commissions :

- finances, administration générale, technologies et communications du 28/02/13
- action éducative et jeunesse du 10/10/12
- sports du 27/11/12
- affaires culturelles du 22/11/12 et 14/02/13
- politique de la ville et démocratie locale du 26/11/12
- action sociale et petite enfance / personnes handicapées et liens intergénérationnels du 29/11/12

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville les conventions et avenants d'attribution de subventions d'un montant annuel supérieur à 23 000 € tel que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Impacts financiers

En fonctionnement : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts par le budget primitif 2013, chapitre 65 "autres charges de gestion courante" article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes".

En investissement : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts par le budget primitif 2013, chapitre 204 "subventions d'équipement versées" article 20422 "bâtiments et installations".

**Organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention
d'un montant annuel supérieur à 23 000 €**

Nom de l'association	Date de la convention	N° de l'avenant	Objet	Montant de l'avenant	Montant total de la subvention
Jeunesse Laïque	28/04/10	2	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation du gymnase de la JL par l'école élémentaire de Brou - utilisation du gymnase de la JL par le collège de Brou - aide de la ville aux familles - organisation périscolaire : mise à disposition de personnel école de Brou - réalisation de l'activité - section basket amateur - réalisation de l'activité - section gym rythmique - réalisation de l'activité - section pétanque - subvention pour la participation dans le dispositif des BLJ section danse - réalisation de l'activité - section chorale - réalisation de l'activité - section damier bressan - réalisation de l'activité - section danse - réalisation de l'activité - section scrabble - réalisation de l'activité - section théâtre 	11 049,00 46 775,00 18 433,00 4 600,00 28 500,00 3 100,00 300,00 14,00 800,00 300,00 350,00 150,00 300,00	169 452,00
AGLCA	Après le vote du conseil municipal	-	Aide au développement de la vie associative année 2013	125 000,00	125 000,00
Jeunesse Laïque Bourg Basket	14/04/03	2	<ul style="list-style-type: none"> - contrat de partenariat - aide à la pratique sportive de haut niveau - parrainage d'un match 	160 000,00 10 000,00	370 000,00
Bourg Ain Cyclisme	29/03/10	1	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'activité - aide au programme d'accessibilité haut niveau - organisation course cyclisme duo bressan - organisation course cyclisme prix de Bouvent - organisation course cyclisme rallye des Vennes - organisation course cyclisme Bourg-Arbent-Bourg - organisation course cyclisme cyclo cross des Vennes - organisation course cyclisme prix de la ville de Bourg 	22 000,00 19 500,00 1 000,00 600,00 900,00 6 500,00 1 000,00 2 500,00	54 000,00

Bourg Sport Equestre	09/07/07	1	manifestation jumping	31 000,00	31 000,00
Union Sportive Bressane Pays de l'Ain	11/05/10	2	réalisation de l'activité	24 000,00	39 000,00
Entente Athlétique Bressane	24/05/11	2	- réalisation de l'activité - manifestation semi-marathon	3 000,00 10 000,00	43 000,00
Football Club Bourg Péronnas	08/04/03	2	- réalisation de l'activité - réalisation de l'activité contrat de partenariat - parrainage de match - aide exceptionnelle pour création équipe féminine ainsi que pour les résultats honorifiques de l'ensemble des équipes	32 000,00 23 000,00 5 000,00 7 000,00	127 000,00
Tennis Club de Bourg	Après le vote du conseil municipal	-	- réalisation de l'activité - manifestation tournoi ATP - aide exceptionnelle pour participer aux frais d'entretien et de fonctionnement des locaux - travaux d'équipement	5 000,00 15 000,00 5 000,00 20 000,00	45 000,00
Office Municipale des Sports	09/09/09	2	- réalisation de l'activité - aide à l'encadrement - salaire brevet d'état de gym - manifestation estivale des sports	10 000,00 10 000,00 7 000,00	57 000,00
Société d'Equitation Bressane	14/04/03	1	- salaire du Directeur - réalisation de l'activité	40 000,00 4 300,00	44 300,00
Club de Natation de Bourg	06/04/10	1	- réalisation de l'activité - organisation de stages compétition - manifestation organisation du championnat de France de plongeon et de natation synchronisée - manifestation participation du championnat d'Europe de plongeon - réalisation de l'activité contrat de partenariat	8 000,00 9 000,00 1 500,00 1 000,00 8 000,00	27 500,00
Stade Athlétique de Bourg	09/02/04	1	- réalisation de l'activité - subvention exceptionnelle suite à la montée d'une équipe du club	25 000,00 1 000,00	26 000,00
SASP Union Sportive Bressane Pays de l'Ain	10/01/13	1	- aide aux missions d'intérêt général - parrainage d'un match - promotion communication de la ville - participation fluides chapiteau VIP	54 000,00 7 500,00 8 000,00 7 000,00	176 500,00
ALFA3A	19/02/13	1	réalisation de l'activité	18 500,00	275 500,00
Association AUCREY	22/12/12	1	réalisation de l'activité	13 450,00	28 450,00

Association CESAME	22/12/12	1	réalisation de l'activité	22 220,00	44 220,00
Association "Le Plateau"	22/12/12	1	réalisation de l'activité	28 500,00	57 000,00
TREMP LIN	Après le vote du conseil municipal	-	réalisation de l'activité	25 000,00	25 000,00
Résidence Accueil Jeunes (RAJ)	15//01/13	1	soutien financier afin de permettre la continuité de l'activité de la résidence	16 000,00	142 000,00
Maison des Jeunes et de la Culture	Après le vote du conseil municipal	-	- culture éducation populaire - réalisation de l'activité - culture événement - printemps des écritures - culture événement - espace d'un été - culture événement - rencontre des amateurs de théâtre	235 000,00 10 100,00 40 700,00 4 500,00	298 950,00